

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 20 mars 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'officiers de port

NOR : *EQU0600710A*

Par arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en date du 20 mars 2006, le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2006 aux concours pour le recrutement d'officiers de port est fixé à 5.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 3 ;
- concours interne : 2.